



Évaluation finale  
du programme DGD 2017-2021 visant  
**une amélioration des revenus d'agriculteurs  
familiaux par le biais de systèmes de gestion  
durables des ressources de leur terroir»** en  
RDC

Juin 2022



## A CONTEXTE

L'objectif spécifique visait à améliorer les revenus d'agriculteur-trices familiaux de trois régions du Kongo-Central.

La réalisation d'études mobilisant la démarche du diagnostic agraire a apporté une meilleure compréhension de la contribution potentielle de l'intégration de l'apiculture au sein de systèmes de production dans la lutte contre la déforestation. C'est ainsi que deux volets ont été développés :

1. Un volet **apicole** proposant des innovations telles que :
  - La mise en place de ruchers concentrés pour apporter une réponse aux problèmes d'accès au foncier, renforcer les compétences des apiculteurs par un suivi rapproché et proposer une alternative lucrative aux activités de déforestation.
  - La création d'un Jardin Botanique de plantes mellifères à Luki destinées à être replantées à proximité des ruchers et des actions d'enrichissement des jachères forestières de la zone.
  - Des mini-mielleries autogérées pour assurer la valorisation économique du miel.
2. Un volet **agricole**, qui a appuyé des Champs École Paysans (CEP) permettant aux agriculteur-trices de tester de nouvelles techniques ou d'apporter un soutien à la formation professionnelle des jeunes et des femmes en vue de diversifier les activités génératrices de revenus.

## B QUESTIONS D'ÉVALUATION

Les questions soumises aux évaluateurs externes<sup>1</sup> ont porté sur :

- *L'efficacité* du programme,
- *L'impact* potentiel des innovations,
- **L'amélioration des revenus et l'environnement**,
- *L'efficacité* du dispositif de suivi de proximité,
- *La durabilité* des modalités actuelles de gestion des mini-mielleries ou encore la *pertinence* des approches pédagogiques mises en œuvre.



## C CONSTATS

L'adoption d'une démarche systémique, appuyant à la fois le milieu productif, la production et la commercialisation, a particulièrement été appréciée. Le programme mis en œuvre a été jugé efficace. En effet, les valeurs attendues pour évaluer l'augmentation des revenus ont été atteintes. Les apiculteurs questionnés ont apprécié l'efficacité du suivi de proximité et l'ont relié à l'amélioration de la productivité de leurs ruches. Dans les années à venir, l'approche adoptée devrait permettre d'assurer un impact positif sur l'environnement. D'un point de vue technique et organisationnel, les mini-mielleries semblent pérennes, les efforts futurs devront se concentrer sur leur viabilité économique. La pertinence de certaines approches pédagogiques, mériteraient d'être revisitées.

<sup>1</sup> Adrien Péroches et Ludovic Andres

## D LES RECOMMANDATIONS

- Renforcer davantage le suivi de proximité des agriculteurs pour s'assurer d'un réel transfert des pratiques, en s'inspirant de l'approche ruchers concentrés.
- Renforcer la dynamique de développement des ruchers concentrés en favorisant notamment la participation des jeunes.
- Apporter un accompagnement différencié compte tenu du type de système de production et des caractéristiques des apiculteurs.
- Conduire une réflexion sur les modalités de financement des mini-mielleries et les circuits de commercialisation des productions.
- Établir des plans d'actions communs avec l'INERA et l'ERAIFT.
- Intégrer le dispositif de formation-action lors de la phase de diagnostic d'une intervention.
- Exploiter davantage les informations issues du système de suivi-évaluation.

## E PLAN D'ACTION

Ces recommandations seront mises en œuvre dans le cadre du programme qui débutera en 2022. Ainsi, les réflexions entamées à propos des stratégies de formation, d'accompagnement et de suivi seront poursuivies. Concrètement, il s'agira de :

- Diffuser l'agroécologie : Former les animateurs à l'approche « champs-école paysan » ; harmoniser les approches « champs école paysan » et « ruchers concentrés » ; intégrer le calcul du temps de travail et de la VAB.
- Appuyer la production apicole : Identifier les nouveaux besoins, mettre en place une stratégie de sortie, adapter les critères d'attribution des ruches, améliorer les outils de suivi de proximité, renforcer les capacités opérationnelles des associations d'apiculteurs, définir une stratégie de reboisement avec l'INERA, ...
- Appuyer la commercialisation des produits apicoles : Renforcer les compétences en gestion, organiser des rencontres avec différents acteurs de la filière, ...



Le projet ayant fait l'objet de l'évaluation externe bénéficie d'un cofinancement de la DGD sous les identifiants IATI :

**BE-BCE-KBO-0415627875-PROG2017-2021\_CD\_OS2\_1701C4** : Les populations d'agriculteurs familiaux améliorent leurs revenus en mettant en place des systèmes de gestion durable des ressources de leurs terroirs.

Pour toute information complémentaire à propos de cette évaluation :

[florian.delespesse@ulb-cooperation.org](mailto:florian.delespesse@ulb-cooperation.org)



**Belgique**

partenaire du développement